

Colloque « Sport demain, enjeu citoyen », Créteil, 30 et 31 mars 2012

Session 1. L'organisation du sport en France : où en est-on ?

Les politiques publiques du sport en France. Où en est-on ?
(lecture sociologique à partir de différentes approches croisées)

**Jean-Paul Callède, Cnrs,
GEMASS, Msh Paris**

En France, les politiques publiques se déclinent à différents niveaux, de l'État aux communes, avec en principe une cohérence d'ensemble qui doit faciliter l'articulation entre ces divers plans territoriaux. L'interlocuteur obligé de la puissance publique, le Mouvement olympique et sportif étant organisé à chacun des niveaux : CNOSF et fédérations comme interlocuteurs de l'État, avec une ouverture sur le plan international, CROS et Ligues pour les Régions, CDOS et Comités pour les Départements, Clubs au niveau des Communes, équipes ou équipements sportifs à vocation supra-communale promus par des formes d'intercommunalité. À cela s'ajoutent deux aspects non négligeables. Les clubs (et équipes) de haut niveau, des athlètes sont souvent aidés par les Régions et les Départements. Ces aides complétant le soutien accordé par les communes (les villes). En outre, dans les domaines de l'équipement sportif liés à l'institution scolaire, Communes, Départements et Régions, s'impliquent respectivement auprès des écoles primaires, des collèges et des lycées. L'équipement sportif des Universités se caractérise par un patrimoine qui résulte de diverses initiatives locales ou nationales. Il peut être ouvert sur la Cité, dans certaines conditions. N'oublions pas d'autres partenaires ou intervenants dans ce vaste espace de l'action sportive organisée : les fondations, les entreprises (les clubs et les CE), les syndicats, les médias, et les usagers eux-mêmes.

Nous aborderons la question soumise par les organisateurs du colloque sous l'angle de la sociologie. Dans cette discipline, les travaux qui envisagent la question des politiques sportives peuvent se répartir en trois ensembles: a) des approches descriptives et analytiques qui considèrent qu'une politique publique se définit par un ensemble de critères permettant de distinguer sans équivoque une politique publique à part entière de simples mesures isolées ou ponctuelles, tout en insistant depuis les années 1990 sur le critère d'évaluation ; b) des théories dynamiques qui mobilisent des concepts et des articulations plus sophistiquées (rapport global-sectoriel, dynamique centre-périphérie, référentiel (de politique publique), servi par un ou des médiateurs (par exemple un ministre) agissant en fonction dudit référentiel ; c) des théories plus récentes, parfois contrastées, formulées en termes de gouvernance.

Est-il besoin de rappeler que la France constitue un cas d'espèce, au plan historique, soit un pays doté d'un État fort et d'un véritable Centre, un cadre que la Décentralisation a permis d'assouplir tout en responsabilisant la périphérie (les Départements mais surtout les Régions, à partir de 1982, 1983), tout au long de la V^{ème} République. La notion de **service public** (du sport), qui s'applique à l'ensemble du territoire de la nation, à des fins d'équité socio-spatiale, est un autre trait

caractéristique de la France. De ce fait, les notions d'héritage, de continuité, de « mémoire » aussi, restent importantes, complétées par celles d'adaptation au temps présent, de modernisation, d'innovation.

Nous envisagerons ces politiques publiques du sport en limitant le propos aux années récentes, celles qui marquent le seuil du XXI^{ème} siècle. Il s'agit là d'une lecture sociologique parmi d'autres possibles sans doute, qui se limite à l'essentiel. Elle s'appuie sur l'examen d'un choix raisonné de discours, de prises de position et de documents de synthèses dûment répertoriés (voir Sources utilisées).

Notre objectif est de proposer une lecture sociologique à partir de différentes approches que nous allons croiser pour la circonstance, de façon à mettre l'accent sur des **problèmes** et des **questions** à débattre.

À l'échelon national, dans un contexte de réduction des dépenses publiques (et de restriction budgétaire), de redéfinitions des urgences et des priorités du moment dictées en partie par des facteurs exogènes (le changement des équilibres économiques internationaux, la crise récente...) et du fait de la complexité croissante de la réalité sociale du sport (de la pratique élémentaire d'une activité physique régulière aux sélections internationales pour le sport d'élite), le « ministère des sports » a connu en une douzaine d'années – 2000-2012 – d'importants changements.

On peut distinguer deux grandes séquences. D'abord un Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, ayant à sa tête Marie-George Buffet jusqu'en 2002, à nouveau reconduit sous cette appellation avec Jean-François Lamour (sans oublier un éphémère Ministère des Sports de 2002 à 2004), à la faveur du remaniement ministériel opéré fin mars 2004, qui lui attribue également « la Délégation interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Économie sociale » : un « grand ministère », et sans doute deux bons ministres.

Ensuite, un Secrétariat d'Etat aux Sports, simplement, rattaché auprès du Ministère de la Santé et des Sports, confié à Bernard Laporte (un temps élargi à la Jeunesse et à la Vie associative) puis à Rama Yade, plus récemment un Ministère des Sports avec Chantal Jouhanno et aujourd'hui David Douillet, la Jeunesse étant intégrée au ministère de l'Education nationale (de la Jeunesse et de la Vie Associative). Un « ministère » avec réduction de voilure qui affiche des ambitions certes légitimes sans disposer peut-être des moyens nécessaires pour les réaliser. N'oublions pas de mentionner la nomination de Martin Hirsch, Haut-commissaire à la Jeunesse, le 12 janvier 2009, qui conservait ses attributions de Haut-commissaire aux Solidarités actives.

I. L'action publique concertée : une nécessaire remise à plat ?

Le sport est administré aujourd'hui sur des bases qui ont été définies (ou redéfinies) à la Libération, modernisées – parfois dans la douleur – au début de la V^{ème} République avec une actualisation de la problématique d'ensemble en 1975, 1984 et 2000 (il s'agit de l'outillage législatif bien connu).

1. Une action du ministère inscrite dans la continuité

Les missions dévolues au ministère (l'exercice de la puissance publique), ce dernier étant engagé dans un partenariat – une dynamique contractuelle - avec le CNOSF et les fédérations nationales, font l'objet de multiples rappels. Prenons pour simple exemple la longue Lettre que Rama Yade adresse le 29 décembre 2009 au Président (du CNOSF et des fédérations concernées), à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver. « Lors de cet événement, je serai attentive au rang de la France et aux résultats qui devraient être à la hauteur des ambitions des sportifs français et des moyens que l'État a consacrés à leur préparation ». Et de poursuivre : « la **relation contractuelle** avec les fédérations a été profondément rénovée pour tenir compte de leur projet de façon plus lisible à travers la définition d'objectifs partagés, et plus précise par la détermination en commun d'indicateurs spécifiques à chaque fédération qui guideront la démarche d'évaluation tout au long de l'olympiade ».

Elle indique ensuite, en toute logique, que, durant l'année qui va suivre (2010), le ministère accompagnera l'action des fédérations. Cet accompagnement se décline en 5 points : « l'accès à la pratique du plus grand nombre », « l'organisation du sport de haut niveau », « la protection de la santé des sportifs », « la promotion des métiers du sport » et le soutien à des « projet qui répondent à l'impératif de sport durable ». Sur le dernier point, à la formulation quelque peu mystérieuse, la ministre indique que des Assises nationales seront organisées, de façon à « dessiner une stratégie pour une évolution durable du sport ».

Ajoutons, pour compléter, quelques réalisations récentes à mettre en valeur, et à l'actif du ministère. Pour le sport de haut niveau l'expertise de l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance), devenu Grand établissement, et le réseau rénové des établissements nationaux qu'il anime, sont une excellente chose, quand bien même il faut rappeler la suppression de huit CREPS. Le travail réalisé par la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques du ministère doit être salué ainsi que la diffusion des connaissances relatives au sport grâce aux bulletins *Stat Info*. Sans oublier les grandes enquêtes nationales sur la pratique sportive des Français (2000, 2003, 2010). De même, un gros travail de valorisation des diplômés J & S, des contenus de formation et du suivi de la professionnalisation a été accompli. Pour l'importance des actions destinées à préserver le capital santé des sportifs, notamment par « le suivi médical obligatoire et l'amélioration des dispositifs de prévention du dopage » pour les sportifs de compétition, l'effort du ministère est à la fois conséquent, courageux et cohérent. L'Agence française de lutte contre le dopage fait référence dans le contexte international.

2. Une complexité des missions, avec une mise en rubriques de nouvelles actions

Revenons à la lettre de Rama Yade déjà citée (décembre 2009). On entre dans la complexité de l'action du ministère, avec des aspects qui conduisent à s'interroger. « Concernant l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive, il importe de

favoriser les publics et les territoires prioritaires : personnes handicapées, jeunes scolarisés, publics féminins, habitants des quartiers en difficulté, des zones rurales fragilisées et de l'Outre mer ». Pareille ambition – il est compréhensible que l'État affiche un tel objectif « social » – est-il facilement réalisable ? Ne risque-t-on pas de fragiliser le domaine du « sport » ? L'inter-ministériat est-elle aisée à convoquer et facile à maîtriser ? Dans certains des secteurs mentionnés à l'instant, les élus locaux ne sont-ils pas les mieux placés pour développer des actions efficaces en s'appuyant sur un tissu associatif compétent qui n'a le plus souvent rien à voir avec le mouvement sportif classique ? Et pour les « jeunes scolarisés », le centre de gravité de l'intervention publique n'est-il pas à rechercher au niveau de l'institution scolaire, des établissements d'enseignement et de l'EPS ?

De même, la ministre insiste sur le rayonnement souhaité du sport français, capable de s'impliquer dans les instances sportives internationales. À l'extérieur donc, mais aussi de l'intérieur, dans l'Hexagone, en se montrant capables d'organiser des événements sportifs internationaux majeurs. À cet effet, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a mis en place « un dispositif spécifique d'intervention ». Le procédé est critiqué pour ne pas dire dénoncé quelques mois plus tard par Valérie Fourneyron, députée-maire de Rouen. Le CNDS – seule source de financement État des équipements – devra dégager 150 millions d'euros sur ses ressources propres en quatre ans pour les grands stades de l'Euro de football 2016. C'est vrai que le CNOSF lui-même est monté au créneau, dans cette affaire, craignant un affaiblissement significatif des moyens. L'enveloppe du CNDS a été revue à la hausse. Conclusion cependant : le CNDS devra sacrifier une partie de ses missions essentielles de développement du sport pour tous et de soutien aux clubs locaux et équipements de proximité ». Ce sont encore une fois les collectivités territoriales à qui on demande de se substituer à l'État ou à des partenaires privés.

3. Renouveler le débat, en incluant de nouveaux interlocuteurs

Pour revenir à la nécessité d'associer fermement les élus locaux aux processus décisionnels, on peut s'appuyer sur l'argumentaire développé par plusieurs personnalités. Prenons par exemple le discours de Jacques Thouroude, président de l'ANDES, au ministre David Douillet, le 5 décembre 2011. L'ANDES, avec un réseau de plus de 3000 villes en France et Outre-mer, constitue le premier « Réseau Sport des Collectivités locales ». L'orateur envisage quatre volets.

Si le « Parlement du sport », soit une assemblée du sport dont la composition sera limitée à 31 personnes, peut être une bonne chose, « lorsque l'on parle de **gouvernance** du sport, il me paraît naturel d'aborder les relations avec les Fédérations sportives ». Pour autant, si ces relations demeurent incontournables, « il faut également prendre en compte **l'évolution de la société française** ». Avec 35 millions de pratiquants pour 16 millions de licenciés, les communes doivent répondre à la demande globale de leurs concitoyens » (p. 3). Les activités sportives ont considérablement évolué : « la santé, le bien-être, le mieux vieillir, le handisport, le développement durable impactent directement les politiques sportives locales et nationales. Cosignée par le ministère et le CNOSF, le document de synthèse des États

Général du Sport (2006) s'est fait l'écho de ces aspects mais, reconnaissons-le, dans des proportions presque ridicules. Une simple demi page (sur 38) qui fait état des actions impulsées par le ministère et ses services déconcentrés.

Autre volet abordé par Jacques Thouroude, la question du sport professionnel. Une tendance générale se dégage aujourd'hui : une réorientation des aides accordées au sport professionnel fortement médiatisé, comme le football et le rugby, au bénéfice des missions d'intérêt général du sport pour tous. Il semble nécessaire de mettre un terme à l'inflation budgétaire : « la privatisation des recettes et la socialisation des dépenses constatées depuis de nombreuses années ».

3^{ème} volet, à propos du financement de l'équipement sportif, sachant qu'un nouveau plan Marshall est impossible à mettre en œuvre (La FNOMS avait elle-même réfléchi au cycle de vie des installations sportives (« SOS équipements sportifs », colloque de Reims, 1995), avec « un effet de génération » au niveau des équipements édifiés grâce aux lois-programmes des années 1960), l'ANDES propose que les communes puissent bénéficier d'un prêt à taux bonifié dans le cadre des investissements pour des équipements structurants de proximité.

La pertinence de ces trois volets saute immédiatement aux yeux. Il n'y a qu'à lire attentivement la presse quotidienne régionale. On dit souvent que la presse locale qui traite de sport ne s'intéresse qu'à l'exploit sportif... Or il y a de plus en plus de dossiers « sportifs » traités de façon approfondie, qui renouent avec le journalisme d'investigation (par exemple le futur grand stade de Bordeaux, de 42 000 places, dans la perspective de l'Euro 2016).

Le 4^{ème} volet du discours adressé au ministre en exercice fait référence à l'Europe, suite à l'annonce de la récente proposition d'un budget européen dédié au sport pour la période 2014-2020 (240 millions d'euros répartis sur sept ans). Le propos insiste sur la « nécessité » de travailler « en étroite collaboration avec le Ministère des Sports pour représenter les intérêts français auprès de la Commission européenne ».

Ce point relatif à l'Europe mérite d'être rapproché de la série de questions adressées ces jours-ci aux différents candidats à la présidence de la République. Le CNOSF a rédigé un texte en cinq « objectifs » et douze « propositions » qui en découlent, sur lesquels et lesquelles il souhaite voir les candidats s'engager, en particulier sur les fonds susceptibles d'être reçus au titre de la promotion de la santé par l'activité physique, pour le bien être des Français. Cette plateforme s'ouvre sur cette question. Évidemment le CNOSF entend ou entendrait être reconnu comme étant « l'opérateur incontournable sur le territoire français » en liant « politiques sportives et de santé publique ». Sans doute en mettant en avant le rôle de certaines fédérations multisports affinitaires ou scolaires. Pour une fois, pourrait-on même ajouter (programme d'action du CNOSF « Faire du sport un enjeu pour la France ! », 2011-12). Voilà le type de problème qui, dans un avenir proche, devra être recadré par la puissance publique. L'exigence du CNOSF, sur cette simple question, n'est sur le fond qu'une affaire d'opportunité, ou plutôt d'opportunisme, et sur la forme aux antipodes de ce que le président Henri Sérandour avait esquissé lors de la Première Conférence Nationale du Sport (« Vers une nouvelle gouvernance du sport ? », 20 novembre 2008) en affirmant haut et fort que « la gouvernance doit être partagée et

ne pas reposer sur une séparation des territoire d'intervention ». En outre, c'est assez mal connaître ce qu'essaye de promouvoir l'Europe, dans ce domaine, et mal connaître également la réalité du terrain local, à propos des initiatives connues à renouveler ou à multiplier renforcer ou à susciter, associant les établissements scolaires. Le Rapport d'expertise collective INSERM *Activité physique. Contextes et effets sur la sante* (mars-avril 2008), qui était une commande du ministre Jean-François Lamour, n'est pas pris en compte. La réunion d'installation du « groupe » INSERM avait fait sienne la définition du « sport » en usage au Conseil de l'Europe : « Toutes formes de pratiques corporelles, organisées ou non, qui ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et mentale ou la promotion du lien social ou encore la recherche de résultats en compétition ». Soit, à l'évidence, trois types de pratiques caractérisées par des objectifs spécifiques.

Sur les questions de santé publique par la promotion de l'exercice physique au quotidien, de nouvelles problématiques doivent éclore et il conviendra de s'inspirer de certains exemples en Europe.

II. Les aspects organisationnels et territoriaux des politiques publiques du sport : des sources d'incertitudes ?

La révision récente des politiques publiques d'un côté remodèle la présence territoriale de l'État et, de l'autre, redéfinit le rôle des collectivités territoriales. Qu'en est-il dans le domaine du sport ?

1. La France du sport fragilisée en/dans ses territoires ?...

Au niveau de l'État, cette réorganisation a été engagée depuis 1992, avec la mise en application de la loi relative à l'administration territoriale de la République et depuis peu, la réforme relative à la révision générale des politiques publique (la RGPP), dès la fin de l'année 2007, a conduit à repenser la mutualisation des fonctions à l'échelle des services déconcentrés, conduisant à de nouveaux schémas d'organisation des services territoriaux de l'État, en l'occurrence les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (les DRJSCS).

Plus récemment, la loi de décembre 2010 sur la Réforme des collectivités territoriales tend à dessiner un nouveau paysage en redéfinissant l'articulation des compétences des collectivités territoriales pour, rappelons l'image utilisée, lutter contre le « mille-feuille » français. Le conseiller d'État et maire de Sarlat Jean-Jacques de Peretti a remis au Président de la République (en septembre 2011) un rapport sur « La clarification des compétences » qui insiste sur l'impératif de rigueur qui accompagnera la mise en application de la loi (au 1^{er} janvier 2015) mais laisse entrevoir un certain assouplissement. Le sport est, semble-t-il, reconnu – à nouveau – comme une compétence partagée. Peu après, c'est au tour du Conseil économique, social et environnemental (le CESE) de préconiser, dans un avis voté le 22 novembre 2011, de suspendre la RGPP pour « évaluer et réorienter » la réforme de l'État dans les territoires, en insistant sur la « complexification de l'action publique », résultant en partie de la multiplication des agences qui court-circuitent de fait les services

déconcentrés de l'État.

Or les maires, et en particulier ceux des grandes villes, anticipant sur cette réforme et son application, craignent les effets pervers engendrés par la suppression de la clause générale de compétence et la limitation des financements croisés sur la participation financière des Départements et des Régions. L'AMGVF indique « qu'à défaut de financements nationaux, ce sont les collectivités territoriales qui assument aujourd'hui 90% des financements publics alloués au sport. Le bloc communal (communes et intercommunalités) investit à hauteur de 8 milliards d'euros par an. Quant aux départements et aux régions, c'est plus de 1 milliard d'euros. Soit plus de 10 fois le budget du Centre national pour le Développement du Sport consacré aux équipements sportifs. ». Le président du CNOSF s'est d'ailleurs inquiété de cette situation qui pourrait avoir des effets plus que négatifs sur le maillage territorial des équipements et sites à vocation sportive. Par exemple, pour une commune ou un regroupement de communes, réaliser un équipement sportif de l'espace rural en adéquation avec les aspirations du public n'est pas chose facile. L'intervention du Conseil général est indispensable.

Les Régions sont conscientes de la situation et, à leur niveau, elles œuvrent à trouver des solutions satisfaisantes, associant leurs élus et les services administratifs concernés avec les CROS, les DRJSCS. Citons par exemple le colloque sur « La gouvernance du sport en Aquitaine » (novembre 2011). Dans les résolutions finales du colloque, on trouve – potentiellement – les réponses adéquates à apporter. L'activité sportive en club se décline en différents modèles, du sport d'élite aux multiples foyers d'émancipation culturelle (des jeunes ou des familles) par l'accès à l'éducation sportive.

2. Une meilleure lisibilité de l'action du ministère en faveur du sport ? Rappel des intentions

Les *Rapports annuels* d'activité fournis par le Ministère des Sports sont une bonne façon d'aborder la question posée en titre de cette section.

Une nouvelle méthodologie a été mise en place, au nom des critères de rationalité et de lisibilité budgétaires. La conduite - ou pilotage - de la Politique du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative, dont la présentation bénéficie d'un *schéma* indispensable qui articule plusieurs « blocs », montrant la complexité de l'action interministérielle (*Rap.* 2010). Cette complexité peut donner l'impression parfois de verser dans l'éclectisme. C'est plutôt le souhait de se montrer exhaustif, de « n'oublier personne », pour le dire en termes familiers, qui prévaut au sein du ministère : une tension entre vocation historique et actualisation des intentions.

Si l'on s'en tient aux dernières moutures de la « Présentation stratégique de la mission » (« Présentation de la programmation pluriannuelle »), on ne peut qu'être frappé par le niveau d'ambition affiché (très élevé au regard de la réalité budgétaire...). Quelles sont ces grandes priorités ? Elles sont énumérées (*Rap.* 2012, p. 8) conjointement par Chantal Jouanno, Ministre des Sports, et Luc Châtel, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Elles correspondent à une conception élargie des « besoins sociaux ». Outre les priorités qui se rapportent

au sport de haut niveau (au nombre de trois) ou celles qui sont classiques (comme la promotion de la vie associative), citons : « la promotion du sport auprès de « cinq publics prioritaires (jeunes scolarisés, habitants des quartiers en difficulté, jeunes filles et femmes, personnes handicapées, habitants des zones rurales en risque de désertification) avec le développement d'une démarche de civi-conditionnalité pour les subventions de l'Etat et du CNDS », « le développement du service civique », « le soutien des expérimentations sociales en faveur des jeunes » (*op. cit.*).

Le spectre est très large. Ceci n'est pas sans compromettre, d'une certaine façon, la spécificité du « sport », dès lors qu'il est fondu dans la sphère du « social » et de la « cohésion sociale ».

De même, parmi les points qui méritent d'être débattus comme « la promotion de la santé par les activités physiques et sportives » (*Rap.* 2012, p. 28), on comprend qu'il est impossible de l'inscrire dans la seule logique contractuelle Ministère des Sports – CNOSF et Fédérations. D'ailleurs ce programme se décline déjà en différentes opérations d'envergure sur le territoire national, quelquefois avec des aides de l'Europe. La FNOMS a accompli un gros travail de définition d'un **référentiel** susceptible de mobiliser les acteurs associatifs concernés, du domaine sportif ou autre, ceci – il faut le souligner - avec le concours et la capacité d'expertise de certains services déconcentrés du ministère des Sports (DRDJS Nord-Pas de Calais). Les dossiers de la revue *Sport dans la Cité* s'en sont fait l'écho (septembre 2007, juin 2008, etc.), « repris » à son seul avantage par le CNOSF dans le premier volet de son programme d'action 2012 « Faire du sport un enjeu pour la France ! », dont nous avons parlé plus haut.

Quelques questions nous semblent plus que jamais d'actualité. Le ministère des Sports ne doit-il pas élaborer un nouveau référentiel ou contribuer à son élaboration, un cadre susceptible de distinguer et de valoriser plusieurs plans de coopération(s) et de types de partenariats ? Dans une période de restriction budgétaire et de déshérence des services de l'État, ce n'est pas simple. Une question sous jacente ne doit pas être éludée. En 2012, faut-il toujours croire à « l'unité du sport » ? Ce qu'on appelait « le modèle sportif français », autour de 1960, s'applique-t-il à ce qu'on observe aujourd'hui dans le domaine du sport ? Comment définir le « sport », d'ailleurs », sans distinguer ses différentes expressions sociales ?

3. Une efficacité accrue du ministère et de ses services ? Quels moyens ?

Les observateurs compétents, tel le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (peut-être une majorité d'inspecteurs J & S), notent une diminution des moyens budgétaires alloués au sport, d'une année à la suivante, avec ses effets inévitables sur la réalisation des missions. Ils regrettent qu'il ne soit pas suffisamment fait référence aux Rapports annuels de performance (*Rap.* antérieurs pour justifier les propositions budgétaires, conformément à l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (1^{er} août 2001) (LOLF) - après l'année dite « expérimentale » de 2005 -, quand bien même les nouveaux *Rapports* annuels Sport, Jeunesse et Vie Associative (mission interministérielle) (*Rapport* 2010, pour l'année 2009 ; *Rapport* 2011 pour l'année 2010 ; *Rapport* 2012...) insistent sur ces aspects (l'application du volet

comptable de la LOLF, en particulier). Certains commentaires regrettent le ton incantatoire utilisé pour présenter l'action ministérielle. « Tandis que le bateau coule, l'orchestre joue toujours », ironisent certains... Retenons plutôt que les contraintes budgétaires s'imposent et qu'elles infléchissent l'action publique. Cependant le principe d'une réduction progressive des moyens prend désormais des allures de coupes sombres.

Le rapport détaillé fourni par le SEJS rappelle qu'avec 248 suppressions d'emplois en 2008 et 230 en 2009, c'est l'équivalent de l'effectif moyen des personnels J & S d'une Région qui disparaît chaque année (p. 2 et p 13). On peut penser que l'ancrage départemental – celui d'une administration de proximité – est désormais particulièrement fragilisé alors que c'était un atout majeur de ce ministère, depuis la Libération et jusqu'au seuil du XXI^e siècle (si on le compare par exemple au domaine de la culture). Tandis que la plupart des problématiques mettent l'accent sur la « dynamique territoriale » (que celle-ci soit une réalité ou qu'elle nécessite une revitalisation) et sur l'intervention de proximité pour favoriser une meilleure équité socio-spatiale, l'ancrage territorial (le rapport centre-périphérie) semble plutôt mis à mal.

Il y a lieu de s'interroger aussi sur la lisibilité et/ou la continuité de certaines actions « transversales » qui implique le ministère des Sports au titre de l'interministérialité. Le sujet n'est pas nouveau. Dans l'un de ses *Rapports* d'information (juin 2000), le Sénat avait déjà attiré l'attention sur cet aspect. « Dans la mise en œuvre de leur politique sportive, les élus locaux se heurtent à deux écueils majeurs : la volatilité des normes qu'ils doivent respecter (en matière d'équipements) et l'absence d'un interlocuteur unique représentant l'État »...

Autre illustration, à l'annonce du Plan Espoir Banlieues (au titre de la Politique de la Ville), on apprend que la réunion du Comité interministériel des villes et du développement social urbain (CIV) a tenu toutes ses promesses (20 juin 2008). À titre d'exemple, « les crédits du CNDS seront employés pour les quartiers populaires, ce qui permettra notamment de pérenniser 60% des 330 emplois sportifs (emplois Staps-quartiers) et de faire passer le taux de subvention des équipements de 7,5% à 15%. » (mai 2008). On aimerait connaître l'avis des maires concernés, aujourd'hui, c'est-à-dire quelques années plus tard, sur les effets de ce Plan (l'impact durable des actions éducatives, les conditions de leur pérennisation, le statut des éducateurs et le montage financier dont bénéficient ces emplois).

Terminons sur une remarque à propos de CNDS. Le *Rapport 2010* (pour l'année 2009) indique que le coût moyen d'un contrôle et d'une analyse anti-dopage est de 616 euros (en compétition) et de 342 euros hors compétition. La même année, 600 euros représentent la somme de départ que peut solliciter une association sportive au titre de la part territoriale du CNDS. La lutte contre le dopage (9000 contrôles en 2006, 3% de cas positifs) et les tricheurs coûtent fort cher à l'État et au sport français (25 % des associations sportives ont un budget inférieur ou égal à 5000 euros).

En conclusion, notre exposé ne se veut pas du tout polémique. Il a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à la question posée : *Où en est-on ?*. Non pas

pour décrire une énième fois l'organisation du sport en France mais pour identifier des points, des situations qui posent problème et qui constituent le **vrai contenu** de réponse à la question proposée par les organisateurs du colloque. Contradictions, positions hégémoniques, rapports de force, lignes de tension, inadéquation avec le principe de réalité aussi, etc., il y a matière à développer une analyse sociologique.

On pourrait compléter le tableau (par exemple sur le rôle des fondations, des entreprises et des syndicats. Ou encore, sur un tout autre plan, aborder le thème de l'enseignement de l'EPS, l'animation des « A S » et le rôle du sport scolaire...) voire nuancer le tableau proposé sur tel ou tel point, et ceci de façon à ouvrir du mieux possible un espace de discussion. En outre, les interpellations, adresses au ministre, diagnostics proposés ou craintes exprimées sur lesquels nous nous sommes appuyé, ne recoupent pas directement le clivage gauche-droite. Il s'agit d'analyses cohérentes, non saturées d'idéologie au sens trivial du terme.

Il est possible / il serait possible de reprendre tous ces éléments en les passant au crible des grilles de lecture sociologique indiquées au tout début de l'exposé : analyses reposant sur une énumération de critères indispensables ; problématiques plus ambitieuses permettant d'identifier des ministres médiateurs de premier plan et d'autres de second plan ; ou encore caractérisation du rôle et du comportement des acteurs/agents du sport – en France - se réclamant d'une gouvernance du sport, de façon à noter le niveau d'ajustement entre les paroles et les actes, les logiques du discours et les logiques d'action.

Le moment n'est-il pas venu de mettre en chantier une mise à plat des problèmes, pour une réforme du modèle sportif français, voire pour une nouvelle loi-cadre du sport en France ?

Sources utilisées :

Revue Relais J S (1994-2002) puis Relais Sports (depuis 2002).

Sénat, Rapport d'information, *Pour une République territoriale : l'unité dans la diversité*, 28 juin 2000.

INSEP Infos, La Lettre d'information de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, CNOSF, *États Généraux du Sport. 2002-2006*, plaquette de synthèse, 2006 (38 p.).

Franceolympique.com, « Les sources de financement du sport français » (année 2007), 2008.

INSERM. Expertise collective, *Activité physique. Contextes et effets sur la santé*, mars 2008 (2 volumes).

Localtis.info, Comité interministériel des villes et du développement social urbain, « Politique de la ville. Plan Espoir Banlieue : « Tout le monde s'engage ! », 20 juin 2008.

Budget du ministère chargé de la jeunesse et des sports pour 2009. L'analyse du SEJS.
« On ne peut plus faire mentir les chiffres... », octobre 2008, 14 p. multigr.).

Franceolympique.com. Première Conférence Nationale du Sport, « Vers une nouvelle gouvernance du sport ? », Paris, CNOSEF, 20 novembre 2008

Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), « Financement du sport : les craintes des maires de grandes ville », *Maire info*, édition du 29 octobre 2009

Madame Rama Yade, Secrétaire d'État aux Sports, *Lettre au Président* (des fédérations concernées), 29 décembre 2009.

Valérie Fourneyron, Députée-maire de Rouen, « Budget sport : un ministère en voie de disparition », 22 octobre 2010.

Nema Linuit et Xavier Sautenuages, « Le sport, première victime du budget de l'État », Terra Nova, 3 novembre 2010.

Rencontre nationale des ANS, 18 et 19 mars 2011, Lille, « Vers un nouveau service public du Sport ? », *FFCO info*, n°109, avril 2011, p. 5

Région Aquitaine et CROS Aquitaine, *La gouvernance du sport en Aquitaine*, Bordeaux, Hôtel de Région, novembre 2011.

Jacques Thouroude, « Discours au Ministre des Sports, Monsieur David Douillet », 5 décembre 2011.

Programme d'action du CNOSEF, « Faire du sport un enjeu pour la France », paru dans *FFCO Infos*, février 2012.